

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 11 mai 2022

Agglomération de La Rochelle **Renouvellement du Contrat Local de Santé Lancement d'une enquête citoyenne**

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Local de Santé qui sera élargi à l'échelle communautaire, l'Agglomération de La Rochelle souhaite impliquer les citoyens en lançant une enquête publique destinée à faire émerger les besoins de santé jugés prioritaires par les habitants du territoire.

Cette démarche complète l'état des lieux initié avec les professionnels de santé et répond à la volonté de renforcer les actions de démocratie locale au sein des grands projets du territoire.

Le Contrat Local de Santé constitue une opportunité d'agir **pour améliorer la santé des habitants de l'Agglomération en réduisant les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé**. Il participe à la construction de la dynamique territoriale de santé et permet l'articulation entre la politique nationale de santé, les actions locales initiées par les communes et les besoins spécifiques d'une population.

Un premier Contrat Local de Santé a été signé en 2013 entre la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé Poitou Charentes et la Ville de la Rochelle. Pour 2022, l'objectif est d'étendre cette démarche **à toutes les communes de l'Agglomération**.

Réalisation d'un diagnostic santé grâce à la participation citoyenne

Afin de formaliser ce nouveau Contrat Local de Santé territorial qui sera signé au début de l'année 2023, un diagnostic santé est en cours de réalisation par l'**Observatoire Régional de Santé (ORS)**. Il a été lancé en 2019 mais a dû être interrompu du fait de la crise Covid, il est aujourd'hui relancé. Il sera constitué à partir des données statistiques disponibles, d'une enquête auprès des professionnels santé/social, d'une enquête auprès des habitants de l'agglomération et à l'aide d'une série d'entretiens collectifs.

Le questionnaire destiné aux habitants sera accessible à partir du lundi 16 mai et se clôturera, le 15 juin. Il sera notamment disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération.

En complément du diagnostic santé et au regard des enjeux locaux, un diagnostic Santé Environnement a été commandé par l'Agglomération à l'ORS. Cofinancé par l'Agence Régionale de Santé et l'Agglomération de La Rochelle, il vise à réaliser un état des lieux de la situation environnementale de l'Agglomération.

Thématiques qui ont été identifiées : Air intérieur/ Air extérieur/ Pesticides/ Environnement intérieur/ Eau/ Bruit/ Transport et déplacement/ Occupation des sols/ Agriculture/ Installations classées et émetteurs.

Les conclusions de ces deux diagnostics complémentaires sont attendues en fin d'année 2022, et seront présentées lors d'une réunion publique.

Les axes prioritaires qui émergeront de cet état des lieux donneront lieu à un travail des acteurs locaux qui permettra de coordonner la mise en place de réponses aux besoins repérés sur les 5 prochaines années.

Les actions déjà réalisées grâce au Contrat Local de Santé

Depuis 2013, le 1^{er} Contrat Local de Santé contractualisé par la Ville de La Rochelle a notamment permis de mener des actions fortes pour améliorer la santé des Rochelais.es. Voici quelques exemples concrets :

- construction d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé à Villeneuve-les-Salines ;
- réalisation d'un PASS dentaire ;
- travail sur le repérage logements indignes ;
- prévention en milieu scolaire ;
- organisation d'une offre de sport et de culture pour les patients hospitalisés.

BUREAU PRESSE / RESPONSABLES DES RELATIONS MEDIAS

Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération
Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 - geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr
Anne Michon - +33 (06) 17 01 43 72 - anne.michon@agglo-larochelle.fr